

# ECOLE BOUFFLERS

## COMPTE RENDU CONSEIL DE SECTION INTERNATIONALE

### LUNDI 3 JUIN 2019

#### ***Personnes présentes:***

**parents d'élèves présents** : Mme Philippe

**équipe enseignante Boufflers** : Mme Lurot, M Marquet (directeur)

**représentants Rectorat** : Mme Luciani (IEN Lille Centre)

**représentants mairie** : Mme Lechner

**Personnes excusées** : Mme Mecqinon (IA-IPR) et Mme Guez (IA-IPR)

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SECTION INTERNATIONALE

Les modalités de fonctionnement des Conseils de Section Internationale sont définies par le Code de l'Éducation dans les articles suivants : Article D421-137 , D421-138 , D421-140 , D421-141 , D421-142

#### **Article D421-137**

- Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

Dans les écoles ou établissements comportant une ou plusieurs sections internationales, un conseil de section internationale donne un avis sur toutes les questions intéressant la vie de la ou des sections internationales et, notamment, sur :

- 1° Les principes d'élaboration de l'emploi du temps ;
- 2° Le choix des manuels scolaires ;
- 3° L'information des élèves, des parents et des personnels enseignants ;
- 4° L'organisation d'activités complémentaires de formation.

#### **Article D421-138**

- Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

Dans les écoles, le conseil est composé des membres suivants :

- 1° Le directeur d'école, président ;
- 2° Les enseignants français et étrangers exerçant dans la section ;
- 3° Trois représentants élus des parents d'élèves de la section ;
- 4° Un représentant de la commune siège de l'école ;
- 5° Deux personnalités choisies par le recteur d'académie en fonction de l'intérêt qu'elles portent au fonctionnement de la section internationale.

#### **Article D421-140**

- Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

Les représentants élus le sont en même temps et dans les mêmes conditions que les membres élus du conseil d'école ou du conseil d'administration.

La qualité de membre du conseil d'école ou du conseil d'administration ne fait pas obstacle à celle de membre du conseil de section internationale.

#### **Article D421-141**

- Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

Le conseil de section internationale est réuni au moins une fois par an à l'initiative du directeur d'école ou du chef d'établissement.

Les avis du conseil de section internationale sont soumis au conseil d'école ou au conseil d'administration par le directeur d'école ou le chef d'établissement.

#### **Article D421-142**

- Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, le contenu du projet d'école et du projet d'établissement prévus aux articles D. 411-8 et R. 421-3 est, en ce qui concerne les sections internationales, proposé par le conseil de section internationale.

## LES MOYENS A DISPOSITION POUR L'ANNEE 2019 / 2020

84 dossiers de demande d'admission ont été reçus avant le 17 mai 2019.  
Une famille hispanophone a fait une demande tardive (le 31 mai 2019).

Il est prévu que Madame Lurot soit déchargée à hauteur de 25% de son temps de classe afin d'assurer le fonctionnement de la section.

Devant le nombre important de dossiers, la question se pose sur l'importance de porter son taux de décharge à 50% dès la rentrée 2019. Ceci permettrait d'ouvrir des groupes conséquents (12-13 élèves) dans chaque niveau de classe et de valider les demandes d'admission pour tous les élèves ayant obtenu la mention « Très Favorable ».

Le conseil de section internationale décide donc de prévoir deux scénarii différents :

### **scenarion 1 : décharge d'enseignement pour Madame Lurot de 25 %**

Rappel des contraintes posées :

- constitution obligatoire d'un groupe avec des élèves de CP
- constitution d'un groupe avec des élèves de CM2 afin d'assurer la continuité avec le collège Franklin
- présence d'élèves hispanophones en CM1 et en CE2 pour 2019-2020
- les élèves de CP (futurs CE1) ont tous bénéficié d'un enseignement en espagnol sur l'année 2018-2019

Le conseil de section choisit alors de constituer deux groupes qui bénéficieront chacun de 3 heures en section internationale soit un groupe d'élèves de CP-CE1 et un groupe de CE2-CM1-CM2.

### **scenarion 2 : décharge d'enseignement pour Madame Lurot de 50 %**

Rappel des contraintes posées :

- constitution obligatoire d'un groupe avec des élèves de CP
- constitution d'un groupe avec des élèves de CM2 afin d'assurer la continuité avec le collège Franklin
- peu de futurs élèves de CM2 ayant obtenu la mention « favorable » ou « très favorable » semblent avoir le projet de poursuivre leur scolarité au collège Franklin
- présence d'élèves hispanophones en CM1 et en CE2 pour 2019-2020
- les élèves de CP (futurs CE1) ont tous bénéficié d'un enseignement en espagnol sur l'année 2018-2019

Le conseil de section choisit alors de constituer quatre groupes qui bénéficieront chacun de 3 heures en section internationale soit un groupe d'élèves de CP, un groupe de CE1, un groupe de CE2 et un groupe de CM1-CM2.

Le scénario 2 permet d'intégrer deux fois plus d'élèves dans la section internationale.

## Modalités de recrutement des élèves de la Section Internationale :

**extraits du site internet Eduscol :** *Les sections internationales scolarisent ensemble des enfants de familles étrangères installées en France, des enfants binationaux, des enfants français ayant effectué une partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section ou, plus généralement, attestant d'un niveau suffisant dans cette langue. L'admission en section internationale est prononcée par l'IA-DASEN, sur proposition du directeur d'école ou du chef d'établissement qui auront au préalable vérifié l'aptitude des élèves à suivre les enseignements dispensés dans la section. Cette vérification se fait sur la base d'un dossier et d'un examen démontrant principalement que les élèves disposent de compétences suffisantes dans la langue de la section. À l'école élémentaire, l'examen est constitué d'une épreuve orale. Au collège et au lycée, il est constitué d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.*

**extraits du dossier de candidature :** *Les locuteurs natifs et les impatriés ayant suivi une scolarisation conséquente dans un pays hispanophone feront l'objet d'une procédure de recrutement prioritaire et intégreront d'office la section et ce quel que soit leur niveau de maîtrise du français car l'école possède déjà un dispositif UPE2A. Pour les élèves francophones, les familles devront remplir un dossier de candidature et écrire une lettre de motivation. L'équipe enseignante en place, en lien avec l'IEN de circonscription et l'IA-IPR d'espagnol, donnera son avis sur la candidature. Une commission se réunira pour étudier toutes les candidatures (motivation, aptitudes scolaires) et fixera une liste principale et, le cas échéant, une liste complémentaire. (...) Tous les élèves seront recrutés sur profil. Une priorité sera donnée aux élèves natifs d'un pays hispanophone ou aux élèves impatriés. Pour les élèves francophones, à candidature égale, une priorité sera donnée aux élèves du secteur.*

Afin d'aider à la validation des demandes d'admission pour les élèves francophones, deux nouveaux critères ont été définis :

- la continuité du parcours scolaire des élèves et le projet d'intégrer en 6ème le collège Franklin
- la participation pendant les séances d'espagnol (classes de CP / futurs CE1)

Pour le scénario 2, il est aussi décidé de laisser quelques places pour d'éventuelles inscriptions tardives d'élèves hispanophones (informations tardives, déménagement, arrivée sur le secteur ...)

## COMMISSION D'ADMISSION

En fonction des critères énoncés ci-avant, le Conseil de Section Internationale procède à la commission d'admission. La liste principale et la liste complémentaire sont conservées dans le bureau du directeur d'école.

|  | CP-CE1 | CE2-CM1-CM2 | totaux |
|--|--------|-------------|--------|
| Liste principale                         | 13     | 7           | 20     |
| incertitudes continuité collège Franklin |        | 6           | 6      |
| Liste complémentaire                     |        | 6           | 6      |

|  | CP | CE1 | CE2 | CM1-CM2 | totaux |
|--|----|-----|-----|---------|--------|
| Liste principale                         | 9  | 11  | 13  | 9       | 42     |
| incertitudes continuité collège Franklin |    |     |     | 6       | 6      |
| Liste complémentaire                     |    |     |     | 6       | 3      |

## ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN SI

### extraits du dossier de candidature :

*La pédagogie de projet sera au cœur du fonctionnement de la section. L'aide d'un assistant de langue espagnole viendra soutenir les actions pédagogiques de l'enseignante.*

*En cycle 2, il est envisageable, par exemple, de mener un projet liant littérature de jeunesse et théâtre. A partir de l'œuvre de Sergio Ramos ( Soy el más fuerte et Soy el más guapo ) les élèves pourraient être amenés à jouer les albums avec des marionnettes, sous forme d'une pièce de théâtre et d'inventer (écrire et dire) une histoire à la manière de Mario Ramos. Ce travail fera écho à la production de contes « à l'envers » à partir de l'étude de la chanson « Erase una vez » ( J.A. Goytisolo / P. Ibañez). Le résultat de ce projet interdisciplinaire (littérature, arts visuels, arts du spectacle, musique et expression corporelle) serait mis en valeur lors de représentations, sur le site internet de l'école ou lors des Portes Ouvertes.*

*En cycle 3, les élèves pourront aborder l'histoire en espagnol. Le point d'appui fort serait le lien qui unit notre région à l'Espagne. Les élèves prépareraient des exposés sur le Siècle d'Or Espagnol ( François 1er , Charles Quint ...) puis sur la ville de Lille pendant la période de domination espagnole ( 1500-1667).*

*La visite et l'étude de monuments et bâtiments lillois construits au XVIème et qui montrent l'influence espagnole durant cette période (Vieille Bourse) permettront de mettre en lumière cette période.*

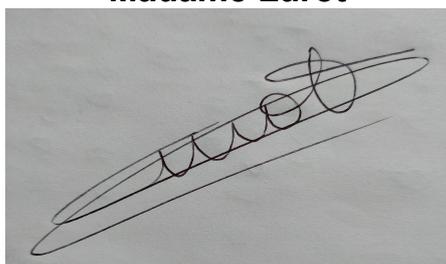
*De nombreux autres projets, issus de la vie de la section internationale et des opportunités culturelles offertes par la métropole, pourront aussi être menés. Par exemple d'avril 2018 à décembre 2019, la grande édition thématique de Lille 3000 (Eldorado) permettra de travailler sur le Mexique et ses traditions (Calaveras, papel picado ...), d'étudier les civilisations précolombiennes et le mythe des Cités d'Or ...*

*Plus généralement, l'équipe enseignante de l'école a acquis depuis plusieurs années une certaine expertise dans des pratiques pédagogiques originales. Les enseignants pourront donc aisément transférer ces compétences en section internationale : WEB radio et WEB tv, arts plastiques, chorale, EPS et sciences en langue étrangère ...*

## FIN DE LA REUNION

### La secrétaire de séance

**Madame Lurot**



### Le Président

**Monsieur Marquet**



Marquet Jérémie  
Directeur de l'école Boufflers  
11, rue Saint Sauveur  
59000 Lille